



Koulikouba, le 09 MAI 2012

*Le Ministre de la Santé**A*

N° 0629 / MS - SG

TOUS LES DIRECTEURS DE SERVICE

**Objet :** Informatisation des structures de santé

Par la présente je vous informe que la Gestion du Système Informatique du Cabinet et du Secrétariat Général du Ministère de la Santé, est confiée à l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale et cela conformément à sa mission.

Par ailleurs, pour une meilleure coordination des projets informatiques et une informatisation harmonieuse du Système de santé, je vous exhorte à associer l'ANTIM à tous vos projets en rapport avec son domaine de compétences. L'Agence apportera conseil et assistance technique à toutes les structures de santé conformément à sa mission.

Tout en comptant sur votre bonne collaboration, je vous remercie des dispositions que vous prendrez pour la bonne marche de notre système de santé à l'ère du numérique.

Le Ministre P.O  
Le Secrétaire Général



**Pr Mamadou Souncalo TRAORE**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé